

250 000 000 \$



Province du Nouveau-Brunswick

Obligations à taux variable, série IA, échéant le 13 décembre 2023

Devant être datées du: 13 décembre 2018

Prix : 100,00 \$

La Loi sur les emprunts de la province prévoit le maintien d'un fonds d'amortissement au moyen d'un versement annuel d'une somme équivalente à au moins 1% du capital des obligations en circulation pour chacune des années 2019 à 2022 inclusivement.

Les obligations devront être émises sous la forme d'un certificat global entièrement nominatif (l'«obligation globale»), immatriculé au nom de CDS & Co. en tant que propriétaire du compte des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. («CDS») et détenu par la CDS. Les intérêts bénéficiaires dans l'obligation globale devront être représentés au moyen d'inscriptions en compte d'institutions financières agissant au nom des propriétaires bénéficiaires à titre d'adhérents directs et indirects de la CDS. Les propriétaires bénéficiaires de l'obligation globale ne pourront avoir le droit d'avoir des obligations immatriculées à leur non, ni recevoir ou avoir le droit de recevoir des obligations sous forme définitive ni être considérés comme porteurs de ces obligations, sauf dans certaines circonstances décrites dans la obligation globale.

Le capital et l'intérêt trimestriel (le 13 de chaque decembre, mars, juin et septembre) relatifs à l'obligation globale devront être versés dans la monnaie ayant cours légal au Canada au porteur inscrit, la CDS. Les propriétaires bénéficiaires de l'obligation globale devront toucher le paiement conformément aux procédures d'usage de la CDS.

Les obligations porteront intérêt au taux d'achat moyen applicable aux acceptations bancaires en dollars canadiens d'une durée à l'échéance de trois mois diffus à partir de 10h sur la page «CDOR» du service de Reuters, plus 36 points de base. Le montant du premier versement d'intérêt sera établi le 13 decembre 2018 et les intérêts seront ensuite révisés le 13ième jour de chacun des mois de decembre, mars, juin et septembre («Dates de révision d'intérêt»). Les intérêts seront versés trimestriellement le 13ième jour de chacun des mois de decembre, mars, juin et septembre (« Dates de versement d'intérêt »), avec le premier versement d'intérêt étant prévu pour la période allant du et incluant le 13 decembre 2018 au et excluant le 13 mars 2019. Dans l'éventualité où les Dates de versement d'intérêt ne sont pas des jours ouvrables, la règle du jour établie par la convention « Following Toronto » s'appliquera.

Avis juridique de: Stewart McKelvey

En tant que preneurs fermes, nous offrons les débentures sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission et leur acceptation et sous réserve de l'approbation des conseillers juridiques. Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription sans préavis. La débenture globale pourra être livrée le 13 decembre 2018 ou vers cette date.